

Dossier aérodrome : Le Conseil d'Etat saisi

Le Soir 20/03/13
COM ID LGT

SAINT-HUBERT Le pourquoi des recours

Ils réclament le respect des règles et n'entendent pas se faire passer pour des écolos ou des adeptes du phénomène Nimby.

Les auteurs du recours au Conseil d'Etat contre le permis d'urbanisme pour le projet de développement de l'aérodrome de Saint-Hubert sortent de leur silence. Ces trois utilisateurs occasionnels de la plate-forme sont accusés d'être responsables de l'arrêt provisoire du redéploiement du site et, peut-être, demain, de sa fermeture.

Idélux, gestionnaire de l'aérodrome, a ainsi stoppé, suite à la procédure, les investissements. L'intercommunale attend une décision du Conseil d'Etat (*Le Soir* du 19/3). « *Contractement à ce que l'on pourrait croire, nous ne sommes pas une bande de copains farouchement opposés à*

tout projet industriel, soulignent les signataires du recours Casart, du nom d'un des trois auteurs. Nous aurions voulu proposer quelques aménagements dans le sens d'un grand respect de la valeur naturelle et esthétique du lieu. Le groupe aurait voulu les exposer à une autorité neutre plutôt qu'à l'auteur du projet qui est, lui, juge et partie. »

Le saucissonnage des permis critiqué par les opposants

Pour les signataires, « *les règles régissant l'obtention des permis de bâtir ont été bâfonnées de façon fondamentale* ». Selon eux, Idélux a introduit le projet en plusieurs permis de petite taille « *pour éviter un débat public et une étude d'incidences* ». Un exemple ? Le permis pour un bâtiment est séparé de celui de la

route qui y mène : « *C'est ce que l'on appelle vulgairement du saucissonnage* ». »

A ce stade, l'auditeur du Conseil d'Etat ne demande pas la suspension du permis, mais il pointe des irrégularités.

« *Il apparaît étonnant que la perspective de devoir suivre les règles entraîne la fermeture de l'aérodrome, ajoute le communiqué. Ce serait un comble que la responsabilité du sort de l'aérodrome soit transférée de l'intercommunale vers un petit groupe dès lors que l'on parle de fermeture. Cela paraît un peu facile.* » Ces signataires du recours n'ont donc pas l'intention de revenir sur leur position. De leur côté, les différents clubs d'utilisateurs de l'aérodrome ont obtenu l'assurance de pouvoir passer la saison 2013. ■

NICOLAS DRUEZ